



absence contrôle technique

Par **Eric 92**, le **25/06/2019** à **15:43**

Bonjour,rnrnj'aurai aimé connaître vos avis sur un fait dont je viens de prendre connaissance et qui est assez ahurissant. Une personne de la famille d'un collègue possède 2 véhicules, assurés, mais n'ayant pas de contrôle technique à jour et ce depuis février et mars 2018 !! Ce couple vient d'acheter une maison à un prix conséquent, à acheter beaucoup de choses (inutiles pour certaines comme un trampoline) pour décorer et améliorer cette demeure, mais n'a pas engendré la moindre dépense dans les réparations dont a besoin les 2 véhicules pour espérer passer le CT sans problème. Et je dis bien espérer, car vu l'état des voitures (mon collègue parle d'épave roulante !), cela me semble peu probable. Ils ont deux enfants en bas âge, utilisent leurs voitures tous les jours et mettent je le pense vivement, leur vie, celle de leurs enfants et celle des autres en danger. Mon collègue souhaite aller voir la gendarmerie pour leur expliquer le cas afin qu'ils fassent quelque chose pour tout remettre en ordre ! Qu'en pensez-vous ? A-t-il raison ?rnrnMerci beaucoup pour vos avis ...

Par **toubiat**, le **25/06/2019** à **17:50**

bonjour,rnS'il y a danger à utiliser ces deux véhicules, il faut envoyer un courrier à la gendarmerie la plus proche en indiquant les immatriculations et le lieu de garage habituel.rnEn motivant votre lettre pour dénoncer une situation illicite dont vous avez connaissance et mettant en danger les utilisateurs de l'espace routier public.rnLes gendarmes interviendront rn- pv d'absence de contrôle technique rn- confiscation de la carte grise et restitution sur présentation du certificat de contrôle technique rn- obligation de passer un contrôle technique dans un délai de x heures et de faire certaines réparations si le CT est négatif.

Par **Eric 92**, le **25/06/2019** à **18:04**

ok, c'est noté, je vais voir cela avec mon collègue, il décidera ensuite de faire de la sorte ou pas. merci our votre conseil avisé !